

Bilan simplifié de la section MEURTHE ET MOSELLE pour l'année 2022

Bilan simplifié avant répartition des organisations syndicales

Bilan simplifié avant répartition							
actif	N			N-1	Passif	N	N-1
	Brut	Amortissement et dépréciation	net	net			
Actif immobilisé(1)	663	663	0	0	Fonds syndicaux	7476	7476
actif incorporel	0	0	0	0	Réserves	0	0
actif corporel	663	663	0	0	report à nouveau	7689	4983
actif financier	0	0	0	0	Résultat	-3526	2705
					Total(1)	11639	15165
Actif circulant(2)	0	0	0	0	Provisions(2)	0	0
stock et fournitures	0	0	0	0	Fonds dédiés(3)	0	0
créances	0	0	0	0	dettes financières	0	0
Disponibilités(3)	11639		11639	15166	Dettes diverses	0	0
					Total(4)	0	0
Comptes de régularisation(4)	0			0	Comptes de régularisation(5)	0	0
total(1+2+3+4)	12302	663	11639	15165	total(1+2+3+4+5)	11639	15165

Compte de résultat simplifié des organisations syndicales

Compte de résultat simplifié					
Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation(1)	22682	15888	Produits d'exploitation(1)	19256	18551
achats	2516	2120	Cotisations	14806	9404
autres charges externes	138	0	Subventions	1593	7777
autres services extérieurs	10438	6500	Autres produits	200	0
Impôts et taxes	0	0	Transfert de charges	2657	1370
Charges de personnel	0	0	Reprises des amortissements et provisions	0	0
Autres charges	9590	7269			
Dotations aux amortissements et provisions	0	0			
Charges financières(2)	0	0	Produits financiers(2)	0	43
Charges exceptionnelles(3)	100	0	Produits exceptionnels(3)	0	0
Engagements à réaliser sur contribution de financement(4)			Contribution de financement report des ressources non utilisés des exercices antérieurs(4)	0	0
total(1+2+3+4)	22782	15888	total(1+2+3+4)	19256	18594
Solde créditeur:Excedent	0		Solde débiteur:Déficit	-3526	

ANNEXE DES COMPTES

FO COM Syndicat de Meurthe et Moselle

Exercice clos au 31 décembre 2022

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le total est de 11639 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un déficit de 3526 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

1 : PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du Syndicat.

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Spécificité liée à la comptabilisation des cotisations

Le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation. Il en est de même de la comptabilisation des produits relatifs aux prestations annexes à la cotisation.

2 : INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles

Néant

Valeur brute

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement.

Les amortissements sont calculés suivant les modes et les durées ci-dessous :

	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement
Logiciel	1 an	Linéaire
Aménagement terrain et constructions	5 ans	Linéaire
Matériels de transport	5 ans	Linéaire
Matériels de bureau et informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

Disponibilités

Les sommes disponibles en banque ou en caisse ont été valorisées à leur valeur nominale.

3 : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Les parts UD, Fédération et Région du 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2021 ont été payée en janvier 2022 (soit 1943,16 € correspondant au 3^{ème} trimestre 2021 et 1305,69 € pour le 4^{ème} trimestre 2021)
- Achat un ordinateur à 341,97 €
- Paiement d'un traiteur de 474,50 € pour l'AG54

4 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

- Parts UD, Fédération et Région payées en 2023 pour le 4^{ème} trimestre 2022 (soit 1484,95 €)
- Subvention Poste et Télécom du 3^{ème} quadrimestre

5 : RESSOURCES DE L'ANNÉE

Ressources à retenir pour la détermination des seuils.

- Voir document annexe

6 : CONTRIBUTIONS PUBLIQUES DE FINANCEMENT

Néant

7 : ACTIONS DE SOLIDARITÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Néant

8 : CONTRIBUTIONS EN NATURE

Les mises à disposition de personnes dont bénéficie le syndicat représentent :

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Secrétaire Départementale : salariée, détaché temps plein
- Secrétaire Départementale Adjointe : fonctionnaire, détachée temps plein
- Trésorière Départementale : salariée, détachée temps plein
- Trésorière Départementale Adjointe : Salariée, détachée temps plein

Bilan des ressources de la section MEURTHE ET MOSELLE pour l'année 2022

Ressources de l'année 2022	
Cotisations reçues.....	14 805,92 €
Reversement de cotisations.....	8 862,11 €
Subventions reçues.....	1 593,00 €
Autres produits d'exploitation perçus.....	200,00 €
Produits financiers percus.....	0,00 €
Total des ressources.....	7 736,81 €